

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 17 octobre 2024

MOBILITÉ

LA MÉTROPOLE EN POLE POSITION SUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCÉLÉRATION DU COVOITURAGE !

En janvier dernier, la Métropole Aix-Marseille-Provence lançait LeCovoiturage, un tout nouveau service de mobilité destiné à désengorger les axes routiers aux heures de pointe en encourageant le partage de véhicules. Cette semaine, les derniers chiffres de l'Observatoire national du covoiturage, en lien avec le ministère de la Transition écologique, révèlent une hausse de 23% du nombre de trajets covoiturés sur le territoire métropolitain, plaçant ainsi Aix-Marseille-Provence en tête des 12 plus grandes métropoles de France au classement des plus fortes accélérations de cette pratique de plus en plus en vogue.

Opéré pour le compte de la Métropole par la société Karos, via une application mobile, le service LeCovoiturage constitue une solution de mobilité complémentaire accessible à tous sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le service compte aujourd'hui près de **21 400 utilisateurs pour plus de 130 000 trajets réalisés** depuis son lancement. Le service a ainsi permis d'éviter le rejet de **200 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère, soit l'équivalent de la pollution générée par 1 000 passagers d'un vol Paris-Marseille !** Les professionnels sont les principaux relais de l'offre : 146 employeurs, entreprises privées et administrations publiques, comme établissements d'enseignement supérieur sont partenaires du dispositif pour accélérer la décarbonation des déplacements quotidiens de leurs salariés et des étudiants.

« Avec LeCovoiturage, nous facilitons encore le quotidien des Métropolitains en agissant à la fois sur leur pouvoir d'achat et sur la qualité de l'air. C'est une offre avantageuse pour le conducteur autant que pour le passager. Nous irons encore plus loin dans les prochaines années pour la transition énergétique de nos déplacements avec la conversion progressive de nos véhicules de transport public et en développant, entre autres, les offres pour l'acquisition de voitures et de vélos électriques dans la Zone à Faibles Émissions de Marseille », **a déclaré Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, dont LeCovoiturage était le premier des 35 engagements pour mettre le cap sur 2035.**

Accompagnés par la Métropole dans le déploiement d'un plan de mobilité ambitieux, conducteurs et passagers bénéficient de subventions ou de la gratuité. Cette tarification, jugée très attractive par les passagers interrogés, permet de toucher le plus grand nombre et d'inciter à un mode de déplacement plus économique et plus responsable :

| | |
|---|---------------|
| Pour le conducteur : rémunération forfaitaire dû pour un trajet de 5 à 20 km | 2 euros |
| Au-delà de 20 km | 0,10 cts / km |
| Pour le passager abonné aux transports métropolitains (mensuel et annuel)* | Inclus |
| Au-delà de 30 km | 0,10 cts /km |
| Pour le passager non abonné aux transports métropolitains | 0,50 cts |
| Au-delà de 30 km | 0,10 cts / km |

Afin de promouvoir ce dispositif, la Métropole organisera dans les prochaines semaines des rencontres auprès des entreprises, des communes et des acteurs du territoire pour présenter cette offre et accélérer encore l'utilisation du service LeCovoiturage.